

**Contrat de maintenance informatique N.....**

Il a été arrêté et convenu entre les soussignés :  
:

**Electro sonf**

Imm. 28, Appt. 3  
Bd Saïd Aboujemaâ  
Hay Moulay Rachid  
20450, Casablanca

Représentée par Monsieur Rakib REDOUANE, gérant, ayant tous pouvoirs à cet effet, d'une part,  
Et

La **société**

.....

.....

Représenté par Monsieur .....

D'autre part,

sont convenus de ce qui suit :

**ARTICLE I : Objet du contrat.**

1. Le présent contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement du matériel décrit dans l'annexe sous dessus.
2. Ce document définit les modalités du contrat de maintenance des équipements et des ordinateurs installés à l'adresse .....
3. Sont exclu de l'objet du présent contrat le changement des pièces défectueuses.
4. Nature de maintenance

**Maintenance préventive**

- ✓ Un nettoyage régulier avec dépoussiérage des PC et graissage des imprimantes, quatre fois Par an.
- ✓ Un entretien logiciel lors de cette intervention consistera à éliminer des fichiers temporaires et inutiles,  
Vérification des systèmes d'information contre les virus avec des logiciels antivirus  
« Vérification de la validité de l'antivirus ».
- ✓ Assistance sur les logiciels bureautiques.
- ✓ Résolution des problèmes dus à une mauvaise manipulation des personnels.
- ✓ Formatage, configuration et réinstallation des systèmes d'exploitation Windows ainsi que des logiciels bureautiques MS office (les licences sont obligatoires)
- ✓ Conseil et assistance informatique.

**Maintenance curative**

Pour tout matériel présentant une anomalie (problème d'alimentation électronique, panne d'onduleur, erreur d'exploitation...).

Elle comprend :

- l'assistance téléphonique où le client suit les indications données par téléphone,
- l'intervention sur place pour le diagnostic et la réparation de toutes pannes matérielles (pièces non comprises).

**Maintenance évolutive**

- L'installation de nouvelles fonctionnalités mises à jour logicielles

**ARTICLE II : Entretien & Dépannage**

✓ Electrosonf assurera un contrôle périodique afin de vérifier la bonne marche du matériel et effectuera à cette occasion les opérations d'entretien courant éventuellement nécessaires. La technique chargée de l'entretien procédera aux vérifications, réglages, nettoyages et, le cas échéant, au remplacement des pièces défectueuses ou inutilisables à la suite d'un usage normal du matériel.

- ✓ La périodicité de ces visites de contrôle sera fixée par Electrosonf en fonction des nécessités techniques.
- ✓ Sur appel motive du client signalant une anomalie de fonctionnement ou une panne, Electrosonf enverra un technicien pour dépanner le matériel dans les délais les plus perfs.
- ✓ Les interventions auront lieu dans les 24 heures de l'appel du client.
- ✓ Une assistance à distance est proposes pour les problèmes de logiciels.  
 Cette assistance est proposées du lundi au vendredi, en dehors des jours, aux heures d'ouverture (8h 30-12h30 13h30-18h) s'applique à l'ensemble des logiciel conçus par ELECTRO SONF et au démarrage de L'ordinateur (system d'exploitation Windows 98, xp, 2000)

### **ARTICLE III : Exclusions**

Sont exclues du présent contrat et donnera lieu à une facturation séparée les interventions dues aux faits suivants :

- utilisation anormale du personnel du client.
- connexions de matériel ou d'unité autre marque.
- modification des caractéristiques de la machine.
- utilisation de fournitures autres que celles préconisées par Electrosonf.
- modification du logiciel provoquant un mauvais fonctionnement, programmation incorrecte.
- Variation du courant électrique.
- réparation ou entretien effectuer par des personnes ou société étrangères.
- déplacement ou transport du matériel.

### **ARTICLE IV : RESPONSABILITE DU CLIENT**

✓ Le client s'engage à laisser au personnel envoyé par le Electrosonf le libre accès au matériel couvert par le présent contrat ; il lui laissera un espace suffisant, fournir gratuitement l'énergie, lui assurera l'assistance nécessaire, et devra notamment mettre à sa disposition les opérateurs et le matériel nécessaires à l'exécution des travaux de réparation.

✓ Les interventions seront effectuées par les techniciens délégués par Electrosonf, pendant les heures normales de travail correspondant (8h 30-12h30 et 13h30-18h) les jours ouvrables du lundi au vendredi. Si les interventions sont effectuées en dehors des heures normales de travail, ou les samedis, dimanches ou jours fériés, les déplacements et interventions seront facturés.

✓ Aucune déplacement, modification et réparation ne devront être faite sur les machines, objet du présent contrat, par des personnes étrangères à notre service technique.

✓ S'il est constater qu'une réparation a été effectuée par des tiers, le prestataire chargé de l'entretien se réserve le droit de procéder à une révision de la machine avec, s'il y a lieu, une remise en état dans ces ateliers, le tout au frais du client, avant de reprendre l'exécution de l'entretien.

✓ Les agents de la société **ELECTRO SONF**, étant normalement assurés dans le cadre de la législation du travail en vigueur. Il appartient au client de leur garantir toutes les conditions de sécurité réglementaire et de les mettre en garde contre tous les risques pouvant éventuellement relever de dispositions particulières sur les lieux où ils sont amenés à intervenir.

#### ART.8.— Limitation de responsabilité

8.1 le fournisseur sera dégagé de toute responsabilité en cas d'inobservation par le client d'une des clauses du présent contrat, ou en cas de survenance de l'un des faits prévus dans le chapitre «exclusions».

8.2 le fournisseur ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages décrits ou indirects résultant de l'utilisation du matériel, y compris en cas de pertes de données ou d'information. Le client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant au minimum une sauvegarde quotidienne de l'ensemble des informations.

8.3 le fournisseur ne pourra être rendu responsable des panne ou anomalies de fonctionnement du matériel, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale.

8.4 Enfin la responsabilité du fournisseur ne pourra être cherchée en cas de force majeure, ou pour d'autre motifs indépendants de sa volonté

### **ARTICLE V : durée du contrat**

Ce présent contrat est valable pour une année renouvelable par tacite reconduction à compter du ..... au ..... .Mais il n'est effectif qu'après règlement de la totalité de la facture du présent contrat.

### **ARTICLE V : LITIGES**

Tous les litiges qui surviendraient à l'occasion du présent contrat, seront soumis aux tribunaux marocains en matière commerciale.

Fait en autant d'exemplaire que de parties aux présentes,  
A Casablanca le .....

Pour le client  
« lu et approuvé »  
Mr .....

Pour Electrosonf  
« lu et approuvé »  
Mr Rakib Redouane

**ANNEXE : Liste des matériels informatiques**

<b>Matériel informatique</b>	<b>Numéro de série</b>	<b>Désignation</b>	<b>Position géographique</b>